



Communiqué de presse
24 août 2017

Baisse des contrats aidés : coup de massue pour l'emploi des plus précaires

Les associations de solidarité dénoncent les décisions du gouvernement visant à réduire le volume de contrats aidés dès le second semestre 2017. Elles rappellent que ces contrats sont, en période de crise, le seul moyen d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Suite aux récentes annonces du Premier Ministre, positives mais insuffisantes, les associations demandent un rendez-vous en urgence avec Edouard Philippe et Muriel Pénicaud ainsi que la suspension de la décision dans l'attente de cette concertation.

Si les récentes prévisions macroéconomiques laissent présager des perspectives positives dans la lutte contre le chômage, nous savons toutefois qu'elles ne se traduiront pas à court terme par un retour massif à l'emploi des personnes qui en sont aujourd'hui privées. **Les 2,5 millions de personnes au chômage depuis plus d'un an risquent ainsi de ne pas voir leur situation s'améliorer**, tant elles suscitent la défiance des employeurs et rencontrent, du fait de leur pauvreté, de leur handicap, de nombreux obstacles au retour à l'emploi.

En permettant un accès quasi-immédiat à un emploi accompagné, les contrats aidés représentent pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés le seul moyen de briser le cercle vicieux du chômage et de l'exclusion pour entamer un parcours de retour à l'emploi durable. Par le travail et l'accompagnement, les personnes développent en effet leurs compétences, acquièrent de l'expérience professionnelle et reprennent l'habitude du travail en équipe, autant d'atouts pour une insertion durable dans l'emploi.

En outre, les contrats aidés sont aussi essentiels à la vie de nombreux de nos territoires et de nos concitoyens. **Sans l'aide financière qu'ils représentent, beaucoup d'associations mais aussi de collectivités locales ou d'entreprises ne pourraient mener à bien leurs activités**, en particulier dans l'action sociale, culturelle et sportive, notamment auprès des enfants, des personnes âgées, ou encore des personnes en situation de handicap.

Réduire aussi brutalement, de 459 000 à 320 000, le nombre de contrats aidés en 2017 et annoncer leur diminution drastique pour 2018 revient à supprimer les perspectives d'insertion de plus de 150 000 personnes et à remettre en cause des activités d'utilité sociale, environnementales ainsi que le bon fonctionnement de nombreux services publics. Dans certains territoires déjà en difficulté, notamment en outre-mer, l'impact social et économique sera désastreux.

Nous demandons au gouvernement de préserver un volume d'emplois aidés identique à celui de l'année 2016 et de renforcer le nombre de ces emplois en 2018 en ciblant les territoires les plus touchés par la crise et le chômage de longue durée. **Nous demandons un meilleur accès à la formation des personnes en contrat aidé.** La formation est en effet plus efficace lorsqu'elle se déroule en parallèle à une situation de travail et même d'emploi, comme nous le démontre l'alternance. **Ne sacrifions donc pas les contrats aidés pour la formation mais combinons les deux**, dans le cadre du plan de montée en compétences des demandeurs d'emploi déjà prévu par le gouvernement, afin de garantir un meilleur retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. **Nous demandons enfin de continuer à réfléchir et expérimenter d'autres moyens plus efficaces d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.**

Contacts presse

Fédération des acteurs de la solidarité
Marguerite Bonnot
marguerite.bonnot@federationsolidarite.org
01 48 01 82 32

Association des paralysés de France
Evelyne Weymann
01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

ATD Quart Monde
Hélène Pinazo
communication@atd-quartmonde.org
01 42 46 01 69

Coorace
Emilie Ouchet
emilie.ouchet@coorace.org
01.49.23.70.50

Emmaüs France
Julie Taton
01 41 58 51 04

UNIOPSS
Antoine Janbon
ajanbon@uniopss.asso.fr
01 53 36 35 04

Secours catholique
dept.relationsmedias@secours-catholique.org